

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 12

Artikel: Femmes et défense générale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes et défense générale

Le 23 décembre 1983, l'Union syndicale suisse a pris position quant au «Rapport en vue d'une consultation concernant la participation de la femme à la défense générale». Elaboré par un groupe d'étude présidé par M^{me} Ruth Meyer, de l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, ce rapport décrit huit formes d'intégration des femmes à la défense générale. Trois formes de volontariat (service volontaire selon la solution actuelle, service volontaire élargi à d'autres institutions, instruction facultative) et cinq formes reposant sur une obligation (enseignement scolaire obligatoire, services d'instruction obligatoires, obligation de servir pour les femmes de certaines professions, obligation générale de servir: service unique pour l'obtention d'une formation de base ou services répétés). Dans le cadre de la procédure de consultation, l'Union syndicale suisse a communiqué son avis au Directeur de l'Office central de la défense, M. A. Wyser.

En réponse à votre lettre du 21 janvier 1983, nous nous associons à la large procédure de consultation à laquelle donne lieu le «Rapport concernant la participation de la femme à la défense générale». Nous renonçons cependant à répondre aux questions telles qu'elles ont été formulées, le problème nous paraissant avoir été mal posé. Le rapport du groupe de travail tend à influencer le lecteur et ne mérite pas d'être qualifié de «neutre». D'une part, il présente trois lacunes importantes: il ne fait pas une analyse approfondie des besoins et des motivations à l'origine des variantes proposées; il n'entre pas en matière sur les risques qu'elles font courir à la société; il n'envisage pas tout le champ des services utiles ou nécessaires que la communauté peut attendre de ses membres. D'autre part, les postulats de départ prêtent à discussion: L'égalité entre hommes et femmes exige autre chose qu'une intégration à une structure faite par et pour les hommes; l'analyse des menaces auxquelles la Suisse est exposée ne nous satisfait pas. Après avoir brièvement expliqué ces cinq critiques au rapport, nous prendrons position quant aux points qui méritent, à nos yeux, d'être examinés au cours des prochaines années: aide en cas de catastrophe; participation des citoyens au maintien de la paix; intégration volontaire des femmes à certaines institutions. Par contre, toutes les formes d'une intégration obligatoire à la défense générale et toutes les tentatives d'introduire la politique de sécurité dans les écoles rencontrent notre opposition totale.

1. Dégager plus d'hommes pour le service militaire?

Selon le rapport, ce serait en relation avec la discussion sur le statut et le rôle de la femme que se pose, depuis une dizaine d'années, la question de la participation de la femme à la défense générale. Or, une lecture plus attentive montre à l'évidence que c'est le souci d'accroître les effectifs de la défense générale, en clair la volonté de dégager le plus d'hommes possible pour le service militaire, qui sont à l'origine de ces propositions. Or, toute démonstration quant aux faiblesses actuelles du système manque; ce qui n'empêche pas le rapport d'assener à plusieurs reprises l'affirmation de besoins non couverts, suggérant ainsi des réponses favorables à l'introduction d'un système obligatoire d'intégration des femmes à la défense générale.

2. Risque de militarisation

La deuxième lacune du rapport est de rejeter, sans l'ombre d'une argumentation et sans l'ébauche d'une définition, l'idée que l'extension de la défense générale puisse entraîner «une militarisation de la politique ou de l'existence quotidienne». A notre avis, il y a militarisation d'une société lorsque dominent en elle des structures mentales et sociales caractéristiques de l'organisation militaire: obéissance aveugle et déresponsabilisation des individus, uniformisation et rejet (ou disciplinisation) des personnes qui ne correspondent pas à la norme, définition d'ennemis intérieurs et extérieurs, préférence accordée aux solutions musclées, enregistrement et surveillance des citoyens, prédominance du Département militaire dans le budget et juridictions spéciales (tribunaux militaires). Voilà quelques symptômes de ce que nous appelons militarisation. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de la relation de l'Etat avec les citoyens. C'est également d'un modèle d'organisation militaire que s'inspirent la hiérarchie qui caractérise nombre d'entreprises et d'administrations, l'absence de participation des travailleurs, la parcellisation du travail qui les utilise souvent comme de simples rouages d'une machine. Nous constatons avec inquiétude que la militarisation de la société a tendance à progresser actuellement. A nos yeux, l'intégration des femmes dans la défense générale renforcerait encore cette évolution.

3. Absence de vraies alternatives

La troisième lacune, explicite celle-là, concerne «d'autres services, même souhaitables, que des femmes seraient en mesure de rendre à la communauté» (et qu'elles lui rendent d'ailleurs bien, le plus souvent à titre bénévole!). Certes, nous dit-on, cette interrogation ne faisait pas partie de la mission confiée au groupe d'étude. Certes, la question 8 laisse aux organisations et personnes consultées la possibilité de proposer des «contributions de la femme au maintien de la paix». Il n'en reste pas

moins que le rapport Meyer ne présente pas de véritable alternative. Il illustre le principe: «Défense nationale première servie, les miettes suffiront pour assurer les autres tâches». A ce stade, nous pensons qu'il s'agit de réfléchir sans contrainte aux engagements les plus utiles que l'on pourrait proposer aux femmes. Or, il y a risque réel de gaspillage des ressources humaines et matérielles à envisager un nouveau système d'intégration des femmes à la défense générale sans explorer des besoins plus permanents, plus urgents, plus largement ressentis. Nous nous opposons fermement à toute fuite en avant dans ce domaine.

4. Egalité entre hommes et femmes

Le groupe de travail, dans le chapitre consacré à «l'évolution du problème de la participation de la femme à la défense générale jusqu'à nos jours», affirme que l'«on a vu évoluer assez récemment et de façon importante le statut et le rôle de la femme dans la société». Confrontés aux tenaces discriminations de la femme dans l'éducation, la formation professionnelle et le monde du travail, nous devons malheureusement constater que cette évolution est encore loin de s'être inscrite dans les faits. C'est dans ces domaines qu'il est urgent de concrétiser l'égalité entre hommes et femmes sans alourdir pour celles-ci une charge déjà excessive. Les propositions faites ne nous semblent pas contribuer à faire progresser l'égalité, pour les raisons suivantes:

L'égalité doit offrir une liberté accrue, aux hommes comme aux femmes, par rapport aux modèles rigides imposés par la société. L'émancipation n'est donc pas l'intégration à une place déterminée, dans un rôle «traditionnel», mais une possibilité de nouveau partage, avec prise en compte de ce que le groupe autrefois exclu des décisions peut apporter à la solution des problèmes. Or, les propositions du rapport Meyer visent une intégration marginale des femmes dans une structure créée par et pour les hommes. Cette intégration, qui repose sur le rôle supplétif des femmes, a pour conséquences de cimenter le rôle imparti *aux deux sexes*. Ce rôle de masse de manœuvre est le rôle traditionnel qu'une société non égalitaire a toujours imparti aux femmes. L'expérience des femmes, notamment à travers les guerres, a toujours été que la contribution au fonctionnement de l'économie et la participation à la défense étaient oubliées dès que la situation était à nouveau «normale» et que le rejet suivait de près l'appel patriotique. L'argument que la participation à la défense générale serait un nouveau droit accordé aux femmes, notamment un droit en matière de formation, ne correspond donc pas à notre vision des droits de la femme.

Pour répondre à la question de savoir s'il devrait s'agir d'un nouveau devoir des femmes (question fort pudiquement oubliée dans le rapport), il nous semble qu'il importe en premier lieu de faire le compte des services bénévoles rendus à la société par les femmes, pour savoir si celles-ci ont effectivement une dette à son égard. Si nous considérons

leur apport vital comme mères, si nous constatons (comme le fait une étude française) que le total des heures de travail non rémunéré est supérieur au total des heures rémunérées, et que le total des heures de travail fournies par les femmes est donc supérieur au total fourni par les hommes, nous ne pouvons que mettre en doute la thèse d'une obligation de servir.

5. La menace

Ce chapitre du rapport nous paraît simpliste. Certaines menaces sont longuement décrites, bien qu'elles n'ont qu'un lien extrêmement lâche avec la défense générale; nous en voulons pour preuve l'importance accordée aux phénomènes de l'espionnage et du terrorisme, alors qu'il appartient au premier chef à la police de les contrer.

Par contre, des problèmes infiniment plus graves (et plus directement liés à la défense générale) sont passés sous silence: Peut-on imaginer un conflit armé européen ou mondial (auquel la Suisse serait mêlée) qui resterait limité à des armes conventionnelles? Nous ne le pensons pas. Peut-on organiser la survie de la population dans une zone où des armes nucléaires seraient engagées? Une récente étude britannique, entre autres, nous enlève toute illusion à ce propos.

Face à un regain de tension et d'insécurité, il est important de réfléchir aux causes de cette dynamique dangereuse pour pouvoir les combattre. Nous craignons qu'un phénomène d'accoutumance à l'idée d'une guerre en Europe contribue à en accroître la possibilité. La croyance aux chances de survie et à l'efficacité de la protection civile alimente cette résignation à la guerre. Nous sommes persuadés qu'un élément capital de réponse à la menace extérieure, quelle qu'elle soit, est la cohésion d'une société solidaire, tolérante et plus juste.

6. Préparation aux catastrophes

Nous ne croyons pas que la défense générale offre le cadre idéal en cas de perturbations économiques dues au désordre international, en cas de catastrophe écologique ou naturelle ou en cas d'épidémie. Les conditions dans lesquelles ces difficultés doivent être surmontées sont très différentes, selon que l'on se trouve en état de guerre ou que la paix règne. Dans le premier cas, la population touchée est plus ou moins obligée de se débrouiller elle-même, car la défense absorbe l'essentiel des ressources humaines et matérielles du pays. Dans le deuxième cas, la solidarité nationale, voire internationale, peut être mobilisée.

Préparer la population à cette solidarité et à une réaction judicieuse des personnes menacées ou touchées par une catastrophe devrait être examiné dans un cadre civil. Cette préparation devrait inclure une information objective quant aux dangers (risques liés, par exemple, aux centrales nucléaires et à d'autres manipulations de substances dangereuses), une

décentralisation des services essentiels, une formation de tous les citoyens permettant une prise en charge plus autonome de la santé, une polyvalence de chacun face aux tâches qui assurent la survie (nourriture, par exemple). Tout ce qui, par ailleurs, facilite aux gens la maîtrise de leur environnement proche et leur propre prise en charge va dans ce sens, que ce soit dans le quartier ou à la place de travail. En mettant aux programmes scolaires la cuisine, la couture, les premiers soins, les réparations de l'infrastructure de ménage, etc. pour les garçons et pour les filles, on contribuera à rendre leur comportement plus adéquat en cas de catastrophe; ils seront en outre mieux préparés à partager, quotidiennement, les tâches et les responsabilités, à vivre de façon plus autonome et à apporter à leur communauté un esprit de services et d'échanges.

7. Le maintien de la paix

Nous l'avons déjà écrit, intensifier aujourd'hui l'effort de défense générale contribue à accroître les risques et à gaspiller des ressources. La cohésion sociale (dont nous avons vu qu'elle est un élément décisif de la capacité et de la volonté de résistance d'une communauté) dépend de la façon dont notre système politique peut résoudre les problèmes les plus vitaux (sécurité sociale, protection de l'environnement, égalité des chances et des droits, libertés individuelles, etc.) et de l'attitude qui prévaut entre groupes sociaux différents (relations entre employeurs et travailleurs, par exemple). Or, la capacité du système de maintenir ou de créer une réelle cohésion s'est sensiblement affaiblie. Face à ce constat, l'intégration des femmes à la défense générale n'est pas pour nous, à l'ordre du jour.

Elle l'est d'autant moins que les possibles contributions au maintien de la paix doivent être plus sérieusement examinées puis mises en place. Nous refusons cependant de suggérer des voies d'engagements offertes uniquement aux femmes. Historiquement, elles ne sont pas marquées par une tradition ou un dressage militaire. La société leur reconnaît abstraite-ment une vocation de paix et charge les hommes de faire la guerre. On ne peut continuer à diviser ainsi la société, d'autant que ce «partage du travail» est un des fondements idéologiques de la domination des hommes sur les femmes. Les tâches de maintien de la paix doivent être communes aux hommes et aux femmes, ou, dans la mesure où il s'agit d'activités volontaires, accessibles de la même façon aux uns et aux autres. La création d'un service civil pour les objecteurs de conscience serait un pas très important dans cette direction, qui pourrait servir de modèle à un service à la communauté ouvert aux femmes. Enfin, l'école pourrait certainement jouer un rôle important dans cette perspective. L'éducation à la paix, à la solidarité, à l'égalité entre hommes et femmes, aux respects des droits de l'homme et à la tolérance doit être développée. Concrètement, cela signifie la transmission de connaissances sur la solution non violente des conflits, l'analyse des relations internationales

quant aux risques de guerre (exploitation économique, obstacles au développement, systèmes de blocs, etc.) et aux chances de paix (organisations internationales, négociations sur un nouvel ordre mondial, arbitrages, etc.), les tours de mains pour aider et agir de façon autonome dans la vie quotidienne et donner aux garçons et aux filles un bagage identique, etc.

8. Intégration volontaire des femmes à la défense générale

Nous ne nous opposons pas au maintien des services volontaires existant actuellement. Des postes de responsabilité de la défense nationale économique pourraient être occupés par des femmes volontaires. Parmi les services coordonnés, nous ne voyons guère que les services sanitaires, à condition que leur caractère civil soit renforcé et qu'ils soient orientés prioritairement vers le cas de catastrophe, qui pourraient intégrer des volontaires. Nous rejetons toutes les autres propositions reposant sur le volontariat, et notamment celle d'intégrer les femmes à l'information et à la propagande.

9. Pas d'obligation, pas de préparation scolaire à la défense générale

Nous nous opposons à toutes les variantes qui prévoient une obligation, et tout particulièrement à l'enseignement scolaire obligatoire sur la politique de sécurité et la défense générale. Ce n'est pas la première tentative d'introduire la défense dans les écoles; nous la rejetons avec d'autant plus de détermination. De même, comme nous n'acceptons pas l'obligation de servir pour les femmes de certaines professions, nous nous opposons à ce que l'on établisse la liste de ces personnes – premier pas dans cette direction. En résumé, nous recommandons que le thème de l'intégration des femmes à la défense générale, tel qu'il est abordé dans le rapport du groupe de travail, soit enfin classé.